

Compte rendu du
Conseil Municipal
Mardi 20 octobre 2020



Par suite d'une convocation en date du 13 Octobre 2020, les membres du Conseil Municipal de BEAUZAC (Haute-Loire) se sont réunis en Mairie de BEAUZAC, Salle des Remparts, en séance publique mais avec un accès limité compte tenu des consignes sanitaires, le vingt octobre deux mil vingt à vingt heures.

Présents: Jean Pierre MONCHER, Lucienne FAURE-SATRE, Séraphin STEVE, Josiane GIRAUD, Stéphane OLLIER, Céline CHAUMARAT épouse LAMBERT, Pierre ETEOCLE, Audrey MARTINS, Jean-François CHAMPEIX, Béatrice GALLOT, Jean-Paul GODON, Catherine MARCAIS-VERNAY, Christophe PALHIER, Séverine COUDERT, Martine CHOUVELON, Cécile MASCLÉ, Philippe GOMMET, Jeanine GESSEN, Marc MILLION et Christian CHOTIN Conseillers Municipaux

Absents: André PEYRAGROSSE, Rémi RICHARD et Blandine PRORIOL

Procurations: André PEYRAGROSSE : procuration à Séraphin STEVE
Rémi RICHARD : procuration à Jean-Pierre MONCHER
Blandine PRORIOL : procuration à Jeanine GESSEN

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément à l'article L.2121-7 du CGCT.

Céline CHAUMARAT épouse LAMBERT, a été désignée secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 27 août 2020 suite à une demande de rectification d'une mention.

Jean-Pierre MONCHER, Maire, a invité le Conseil Municipal à observer un temps de recueillement en mémoire de Samuel PATY, professeur d'histoire-géographie assassiné le 16 octobre dernier.

1°- AFFAIRES FINANCIERES

✓ Le Conseil Municipal a approuvé les décisions modificatives n°01 pour les Budgets Commune, Eau et Assainissement dans le but d'ajuster les crédits inscrits en Section de Fonctionnement et en Section d'Investissement afin de prendre en compte les dépenses et recettes nouvelles non prévues au Budget Primitif 2020.

✓ Le Conseil Municipal a validé le projet de déploiement de huit caméras de vidéoprotection réparties sur 5 secteurs différents de la commune afin de sécuriser les espaces et les bâtiments publics du centre-ville et de permettre la visualisation des entrées-sorties de la commune afin de contrôler les flux routiers. Le coût global de cette opération s'élèverait à 24 449.00 € H.T auquel s'ajoutent des travaux de raccordement électrique à hauteur de 7 910.00 € H.T, soit un total de 32 359.00 € H.T.

La société TFC, qui a présenté l'offre la mieux disante et conforme aux préconisations techniques serait retenue par décision du Maire. Déduction faite de la subvention de 9 750.00€ obtenue au titre du FIPDR (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation), le reste à charge pour la collectivité s'élèverait à 22 609.00€ H.T. Le Conseil Municipal a autorisé à l'unanimité le Maire à solliciter auprès du Conseil Régional la subvention la plus importante possible pour le financement de cette opération.

✓ Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la signature d'un avenant au contrat 43.11 afin d'acter le nouveau montant des dépenses éligibles pour l'extension du Pôle Médical incluant les travaux d'aménagement du plateau pour l'attribution de cette subvention. Ainsi le montant des dépenses éligibles fixé initialement à 321 593.00€, serait fixé à 406 193.00€ (hors honoraires) et le montant de la subvention éventuellement attribuée s'élèverait environ à 26 310.00€ sauf plafonnement aux 20 000.00€ restants sur l'opération. Une subvention de 42 300 € a été attribuée par la Région pour cette opération.

✓ Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la signature d'une convention avec GRDF dans le cadre des travaux d'aménagement du Lotissement Chabanou 5 concernant le raccordement des différents lots afin de faire bénéficier aux futurs acquéreurs de la possibilité de se raccorder au réseau de distribution de gaz naturel.

Le coût global de cette opération s'élève à 27 217.00 € H.T dont la prise en charge fait l'objet de la répartition suivante :

16 547.00€ H.T pris en charge par le distributeur GRDF

10 670.00€ H.T pris en charge par la collectivité en tant que lotisseur-aménageur

✓ Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité les modalités de reversement de l'indemnité compensatrice dans le cadre de l'épidémie COVID19 allouée par la Région aux transporteurs par le biais de la collectivité ainsi que l'imputation de ces sommes au Budget Commune 2020. Sur le montant de 16 424.65€ versé par la Région, seule la somme de 9 666.79 € effectivement due sur la période d'interruption des transports scolaires doit être reversée aux transporteurs à hauteur de leurs parts respectives, le trop-perçu étant déduit de la subvention versée ultérieurement à la collectivité dans le cadre du fonctionnement du service de transport scolaire.

✓ Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité, conformément au décret n° 95-635 du 6 Mai 1995, le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'Eau et de l'Assainissement 2019 présenté et notamment les chiffres clés extraits des Rapport sur l'Eau 2019 du Syndicat des Eaux Loire Lignon et de l'ARS. Ils ont pu étudier les perspectives d'investissement pour ces deux services.

2°- AFFAIRES GENERALES/PERSONNEL COMMUNAL

✓ Le Conseil Municipal a approuvé à la majorité de ses membres (4 votes contre), le Règlement Intérieur dont le projet a été étudié par l'ensemble des conseillers. Conformément à la loi n°2015-991 en date du 7 août 2015 et à l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit établir son règlement intérieur dans les six mois de son installation. Le contenu du règlement intérieur a vocation à fixer des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

✓ Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le renouvellement d'une convention de mise à disposition du personnel communal conclue avec la Commune d'Aurec-sur-Loire, à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 3 ans, relative à la plantation de fleurs dans leurs serres chauffées pour le compte de la Commune de BEAUZAC.

✓ Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le transfert de la compétence « IRVE : Création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (IRVE). » au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire (SDE 43). En effet, le SDE 43 en collaboration avec le Département et la Région, engage un programme départemental de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables à travers un maillage couvrant l'ensemble du territoire. Ainsi, il est proposé aux collectivités concernées par le déploiement de bornes de recharge de transférer la compétence IRVE au SDE 43.

La Commune serait directement concernée avec la mise en place d'une borne de recharge accélérée dans le cadre de la réhabilitation de la Place du Pré Clos et a été retenue à ce titre dans le cadre du schéma départemental. Les frais d'investissement seraient intégralement pris en charge ainsi que le fonctionnement du réseau de bornes de charge (maintenance, exploitation, fourniture d'électricité...) et en contrepartie, la collectivité verserait une contribution financière de 750 € /an/borne normale/accélérée.

✓ Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité l'adhésion au contrat d'assurances groupe proposé par le CDG 43 pour couvrir les risques financiers découlant de la protection statutaire des agents en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents imputables ou non au service. Il a fixé les modalités de souscription à ce contrat qui sera effectif au 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 4 ans.

✓ Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité l'adhésion à l'application Illiwap, gratuite pour les utilisateurs, qui permet à toute personne de recevoir sur son téléphone des informations de différentes sources publiques ou privées.

Cette adhésion comprendra l'accès aux fonctionnalités de base de l'interface Illiwap premiers pas mais également à un module « Signalement citoyen » qui permet aux administrés de remonter des informations ou problèmes aux services de la commune avec géolocalisation du lieu et un module « Messages géolocalisés » qui permet à la collectivité d'envoyer une alerte sur tout ou partie de la commune. Le coût de cette adhésion, qui serait effective à compter du 1^{er} novembre 2020 pour une durée de 12 mois renouvelable, s'élèverait à 1 320.00€ TTC.

✓ Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le renouvellement des contrats de maintenance et d'hébergement du logiciel de la Médiathèque arrivant à échéance au 31 décembre 2020 gérés par la Société C3rb Informatique. La redevance annuelle s'élèverait à 928.69€ HT pour le contrat de maintenance et à 485.92€ HT pour le contrat d'hébergement. Ces deux contrats sont conclus pour une durée initiale de 1 an renouvelable à compter du 1^{er} Janvier 2021.

3°- PATRIMOINE COMMUNAL

✓ Le Conseil Municipal a attribué à l'unanimité le marché de travaux pour le Programme Voirie 2020 à l'Entreprise EUROVIA, Z.I Les Baraques 43370 CUSSAC SUR LOIRE pour un montant de travaux de 79 842.00 € H.T et a autorisé le Maire à signer les documents relatifs à la conclusion du marché public.

✓ Le Conseil Municipal a attribué à l'unanimité le marché de travaux Alimentation Eau Potable Programme 2020 à l'Entreprise BOUCHARDON SA, Les Sapins BP 13 07320 SAINT AGREVE pour un montant de travaux de 95 701.00 € H.T et a autorisé le Maire à signer les documents relatifs à la conclusion du marché public.

✓ Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la vente à la SCI Côté Auvergne, propriétaire de la parcelle cadastrée I 0521, située à Vaures du terrain adjacent à sa propriété, propriété communale. Cette surface de terrain d'environ 70 m² a été évaluée Pôle d'Evaluation Domaniale, à 10€/m² soit 700.00 € pour la surface souhaitée. Compte tenu que ce terrain vide de toute construction en bordure de la voirie est inutilisé par la Commune, le Conseil Municipal a acté le principe de la vente à ce tarif avec mention d'une servitude de passage pour desservir les terrains environnants et a autorisé le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tout document relatif à cette vente.

4°- VIE SCOLAIRE

✓ Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le versement d'une subvention « ACTIVITES OU SPECTACLES CULTURELS » pour l'année scolaire 2020/2021 aux deux écoles pour la découverte et l'initiation des élèves aux activités culturelles. La subvention votée est maintenue à 7,60 € par élève au vu des effectifs inscrits dans ces établissements scolaires en Septembre de chaque année soit en 2020/2021 :

* Ecole Privée Mixte Saint-Joseph: 121 élèves x 7,60 € = 919.60€
* Ecole Publique: 204 élèves x 7,60 € = 1 550.40 €
Total: 325 élèves x 7,60 € = 2 470.00€

5°- QUESTIONS DIVERSES

✓ Un bilan de la Semaine Verte a été effectué concernant les animations proposées aux scolaires notamment en partenariat avec la LPO et le SYMPTTOM. (Visionnage de films, construction de nichoirs, de mangeoires, de gîtes à hérissons et visite d'une déchetterie). La semaine s'est achevée par un nettoyage de la nature avec des bénévoles. Un concours photo sur la diversité est en cours jusqu'au 15 novembre à minuit (photo d'animaux uniquement).

✓ Le Maire a informé le Conseil du versement d'une dotation Natura 2000 d'un montant de 27 949 € attribuée par l'Etat à la commune du fait de son classement en Zone Natura 2000.

✓ Un point a été fait sur les outils de communication communaux et notamment la création d'une nouvelle page Facebook « Ville de Beauzac » en remplacement de la page « Beauzac Utile » dont les premiers retours sont très positifs. Le bulletin municipal pour sa part est complètement retravaillé par la commission communication en collaboration avec l'entreprise Good Day Communication. Le premier numéro sortira la 1^{ère} quinzaine de décembre.

✓ Un état de la situation du Pôle Médical a été fait concernant la vente d'un local à l'ostéopathe ainsi que l'aménagement du plateau existant et la création d'une surface supplémentaire pour les kinésithérapeutes qui sollicitent davantage d'espace. Il est également nécessaire de créer un sens de circulation dans le bâtiment. La commission urbanisme présentera le dossier lors d'un prochain conseil municipal quand le dossier sera finalisé pour validation.

✓ L'installation de gens du voyage sur la zone de Piroles a été évoquée et notamment leurs conditions de départ. Le départ s'est fait dans de bonnes conditions avec 2 jours de retard.

6°- DECISIONS DU MAIRE PRESENTEES AU CONSEIL MUNICIPAL

1/ Décision du Maire 2020-015- Résiliation Marché de travaux – Travaux de raccordement à l'assainissement Collectif Site de la Dorlière
BOUCHARDON FRERES S.A, domiciliée Les Sapins, 07320 SAINT-AGREVE pour un montant de 67 417.00 € H.T soit 80 900.40 € TTC.

2/Décision du Maire 2020-016- Attribution marché de travaux – Installation de stores et films de protection solaire- Bâtiments Ecole Publique et Mairie
RAYMOND MONTAGNE STORES ET FILMS SOLAIRES, domicilié Route de la Gare 43700 COUBON pour un montant de 6738.69 € H.T soit 8 086.43 € TTC.

3/Décision du Maire 2020-017- Attribution Maîtrise d'œuvre – Travaux Programme Voirie 2020
FRANCK BEAULAIGUE INGENIERIE INFRASTRUCTURE ENVIRONNEMENT domicilié 196 Chemin de Souchonnes 43120 MONISTROL SUR LOIRE, pour un montant de 3 175.50 € H.T pour la tranche ferme et 261.00 € H.T pour la Tranche optionnelle soit un total de 3 436.50€ H.T soit 4 123.80 € TTC.

4/Décision du Maire 2020-018- Attribution marché de fournitures – Remplacement agitateur silo de boues STEP du Bourg
XYLEM WATER SOLUTIONS FRANCE SAS, domiciliée Parc des Aqueducs, Chemin du Favier 69230 SAINT-GENIS-LAVAL pour un montant de 2 229.18 € H.T soit 2 675.02 € TTC.

5/Décision du Maire 2020-019- Attribution marché de services – Création de supports de communication municipaux
GOOD DAY COMMUNICATION domiciliée 1 rue des Sausses, 43590 BEAUZAC pour un montant de 5 335.00 € H.T soit 6 402.00 € TTC pour la prestation relative au bulletin municipal et de 1 405.00 € H.T soit 1 686.00 € TTC pour le logo, le roll-up et les stickers.

La séance est levée à 22h41.